



# Droit concernant la revente de produits de marques

Par **PRISCA TRAVERT**, le **03/11/2009** à **13:11**

Bonjour,

Actuellement en création d'un site internet de vente de produits mode, déco, accessoire, nous souhaiterions racheter des stocks de marques à des boutiques. La législation nous le permet-elle ? Cela peut-il nous amener à des poursuites judiciaires via les marques ? Avez-vous des conseils ? Serait-il judicieux de faire signer un document au revendeur pour nous protéger de toutes attaques ?

En vous remerciant par avance, et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire en l'expression de mes sincères salutations.

Prisca Travert.